

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2014/182 - Construction de logements sociaux - 1323
Prélabélisation des projets au titre de l'appel à projets 2013
Résidences en faveur des Personnes en situation de handicap**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, suite à l'appel à projets initié par le Département du Bas-Rhin sur le territoire du Bas-Rhin hors Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), de prélabéliser les cinq projets suivants de résidences en faveur des personnes en situation de handicap :

- le projet présenté par l'APF (association des paralysés de France), dont le site reste à valider
- le projet de l'APEI Centre Alsace (association de parents d'enfants inadaptés et de personnes handicapées) et du bailleur social DOMIAL sur la commune de Sélestat
- le projet de l'association Espoir Alsace Bossue et du bailleur social DOMIAL sur la commune de Sarre-Union
- le projet de l'AAPEAI Alsace Bossue (association des amis et parents des enfants inadaptés) et du bailleur social NLE (Nouveau logis de l'Est) sur la commune de Diemeringen
- le projet présenté par le GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées), dont le site reste à valider.

Elle retient le principe d'organiser un nouveau jury pour labéliser éventuellement ces cinq opérations, vers octobre 2014.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84995-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14